

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2024-347

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

75-2024-06-13-00013 - Arrêté préfectoral du 13 juin 2024 fixant les horaires d ouverture et de fermeture des bureaux de vote parisiens à loccasion de lélection des députés à l'Assemblée Nationale du 30 juin et 7 juin 2024) (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques

75-2024-06-13-00013

Arrêté préfectoral du 13 juin 2024 fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote parisiens à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 30 juin et 7 juin 2024)



CABINET

Service de la coordination des affaires parisiennes Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

Fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote parisiens à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 30 juin et 7 juillet 2024

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris Commandeur de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment son article R. 41;

Vu le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

Considérant la demande de Madame la Maire de Paris, en date du 10 juin 2024 relative à l'extension des horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote parisiens ;

Sur la proposition de M. le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE:

<u>Article 1</u>: Lors de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des dimanches 30 juin et du 7 juillet 2024, les bureaux de vote parisiens seront ouverts de 8 heures à 20 heures.

<u>Article 2</u>: Le préfet directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris (<u>www.ile-de-france.gouv.fr</u>), et notifié à la Maire de Paris.

Fait à Paris, le 13 juin 2024

Le préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

Signé

Pour le préfet et par délégation

Le préfet, directeur de cabinet

Christophe NOËL du PAYRAT